

Groupe espèces pélagiques

13 Octobre 2026

CC SUD
En ligne

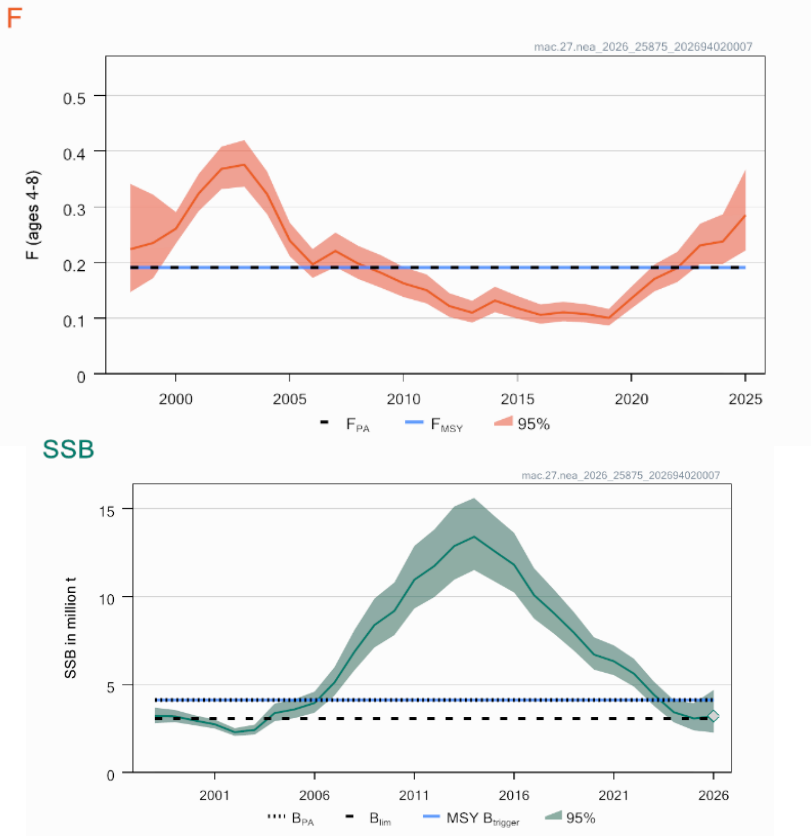
Jérôme Jourdain
Président du GT 2 – PelAC



Avis CIEM

Maquereau Nord-Est – avis du CIEM

- Avis CIEM 2026 = 174 357 t
- Captures supposées 2026 = 398 186 t
- SSB (2027) = 3 135 352 t
- F est supérieure à FMSY et FPA.
- La biomasse du stock reproducteur (SSB) est inférieure à B MSY Btrigger et BPA, et supérieure à Blim



Objectifs de gestion	Captures 2027 (t)	BSR 2028 (t)	% évol. BSR	% évol. avis
Approche MSY	352 938	3 345 872	+6,7	+102,4



Maquereau Atlantique NE

Recommandations 2026 (I)

- Le PelAC recommande que l'UE suive intégralement l'avis du CIEM, avec des captures n'excédant pas **352 938 tonnes en 2027**, et que ce chiffre soit considéré comme un **plafond pour les captures cumulées de toutes les parties**, y compris celles réalisées dans les eaux internationales. Le respect de ce plafond suppose une révision à la **baisse des quotas fixés par d'autres parties au-delà de leurs parts historiques** ; il ne peut passer par une réduction de la part de l'UE, qui n'est pas la variable d'ajustement de ces consultations.



Maquereau Atlantique NE

Recommandations 2026 (III)

- Cinq conditions pour un résultat crédible en 2027 :
 1. Un **accord global de partage**, fondé sur l'accord de 2014, respectant les parts historiques et ne récompensant pas les quotas unilatéraux gonflés fixés ces dernières années. Le PelAC partage l'analyse de la Commission selon laquelle le recalibrage des parts accrues fixées par la Norvège et le Royaume-Uni est la condition préalable à la participation de l'UE et le moyen de ramener la somme des captures totales dans les limites de l'avis du CIEM ; il soutient le recours à une négociation au plus haut niveau politique et, si nécessaire, à une médiation indépendante, et demande à être informé, avant les consultations d'octobre, de l'état d'avancement concernant le règlement (UE) n° 1026/2012 et des suites données à la proposition de l'UE déposée à la CPANE.
 2. Des **limites effectives aux captures dans les eaux internationales**, applicables à toutes les parties et convenues au sein de la CPANE, afin de mettre fin à la pêche olympique et de traiter les captures non déclarées et non réglementées.



Maquereau Atlantique NE

Recommandations 2026 (IV)

- Cinq conditions pour un résultat crédible en 2027 :
3. **L'alignement des mesures techniques de l'UE sur la perception d'un stock à composante unique :** harmonisation de la TMRC du maquereau à 20 cm dans toutes les zones de gestion du règlement sur les mesures techniques, et suppression des conditions particulières MAC/*3A4BC, MAC/*03A, MAC/*04B et MAC/*04C du règlement fixant les possibilités de pêche pour 2027, sans préjudice des clés de stabilité relative et des arrangements historiques.
 4. **Reconstituer le stock et reconstituer les pêcheries qui en dépendent.** Le PelAC demande au CSTEP une évaluation, sur l'ensemble de la chaîne, des dépassements de l'avis scientifique **sur toute la période** durant laquelle d'autres États côtiers ont fixé des quotas unilatéraux supérieurs à leurs parts historiques, couvrant à la fois leur contribution à l'état actuel du stock et le bénéfice économique obtenu par les parties responsables, mis en regard des pertes subies par le secteur de la pêche de l'UE. Les deux reconstitutions sont indissociables : **un rétablissement biologique qui interviendrait une fois les navires, les capacités de transformation et les marchés disparus ne rétablira pas la pêche.** L'évaluation des pertes écosystémiques dues au dépassement de l'avis scientifique devrait également être poursuivie.



Maquereau Atlantique NE

Recommandations 2026 (V)

- Cinq conditions pour un résultat crédible en 2027 :
5. Une base de campagnes et de données à la mesure de la répartition du stock. La campagne 2026, avec sa couverture élargie, montre de nouveau un déplacement vers le sud, alors que des **parties importantes de l'aire de répartition du stock ne sont toujours pas couvertes**. Le PelAC recommande de soutenir l'**extension de la couverture des campagnes**, afin que l'évaluation comme toute discussion sur la répartition du stock reposent sur des données complètes et non partielles.



Maquereau Atlantique NE

Avis sur l'évaluation MSE

Premier constat : un stock fragile, une demande jugée trop étroite

≈ **Blim**

Biomasse féconde juste au-dessus de la limite de sécurité (benchmark CIEM 2025)

0 accord

Aucun accord global de partage : les captures dépassent l'avis du CIEM

+10 / 20 / 30 %

Scénarios de dépassement de l'avis : seule vraie nouveauté de la demande

Ce que prévoit la demande (Féroé, Islande, Norvège, R.-U. + Groenland)

- B trigger de 3 à 6 Mt et une gamme de F cibles
- Une règle de gestion (HCR) et un lissage des variations de TAC
- Indicateurs classiques : biomasse, captures, variabilité, risque < Blim

Ce qui manque selon le PelAC :

- L'effet cumulé des dépassements passés sur la biomasse, la résilience et le recrutement
- Les interactions avec le climat, la mortalité naturelle et la structure d'âge
- Des objectifs, indicateurs et scénarios de gouvernance plus larges



Maquereau Atlantique NE

Avis sur l'évaluation MSE

4 objectifs, une exigence de robustesse

1

Reconstitution prioritaire

Repasser au-dessus de Blim à court terme, puis viser MSY Btrigger / BMSY

2

Pêche stable et prévisible

Clé de la viabilité des entreprises, dans la limite des objectifs biologiques

3

Structure démographique

Âge moyen, maturité à l'âge : indices de résilience du stock

4

Rôle écologique

Place du maquereau dans le réseau trophique, intégrée progressivement (FEISA)

Tester les stratégies face à...

- un échec prolongé du recrutement
- d'autres relations stock-recrutement
- une mortalité naturelle incertaine
- le changement climatique (croissance, distribution, migrations)
- des erreurs d'évaluation du stock
- des dépassements répétés de l'avis

Circonstances exceptionnelles (effondrement du recrutement, perte de données...) : révision structurée ou nouvelle MSE, pas de mesures ad hoc.

Maquereau Atlantique NE

Avis sur l'évaluation MSE

Juger les stratégies : indicateurs, arbitrages et gouvernance

a Reconstitution

Temps pour repasser Blim puis MSY Btrigger, avec niveau de confiance

b Pêcherie

Captures médianes à long terme, variabilité du TAC, F / FMSY

c Résilience

Structure d'âge, maturité à l'âge, variabilité du recrutement

d Écosystème

Bforage, relations prédateur-proie, mortalité par prédation

Présenter les résultats

- Au moins un indicateur chiffré par critère
- Distributions (médianes, percentiles) à court, moyen et long terme
- Peu d'indicateurs, lisibles par des non-spécialistes

Gouvernance du processus

- Industrie, ONG, gestionnaires et scientifiques associés dès le départ
- Pas de « meilleure » règle choisie d'avance : quantifier les arbitrages
- Le PelAC propose ses analyses techniques détaillées à la Commission

Avis PelAC 2627PAC03 (2 octobre 2026) Disponible sur le site PelAC

Chinchard

Remarques générales :

- Les **lacunes de données identifiées par le benchmark CIEM de 2024 restent largement non comblées**. Le PelAC demande que le cadre d'une évaluation cohérente des trois stocks soit finalisé lors de la réunion MIACO de janvier 2027, et que la Commission et les États membres rendent compte de la mise en œuvre et du financement du **plan de recherche quinquennal défini dans le rapport WKBHMB 2024**, auquel le secteur contribue de manière substantielle à travers les travaux d'identification génétique des stocks.
- Comme le rappelle le CIEM dans son avis pour 2027, la **gestion de plusieurs espèces de Trachurus sous un TAC commun empêche un contrôle efficace des taux d'exploitation par espèce** à la surexploitation de l'une d'entre elles ; lorsque le TAC est le facteur limitant, il contraint également les captures de l'espèce effectivement évaluée. Le PelAC recommande **d'adapter le règlement sur les possibilités de pêche afin de prévoir un TAC cohérent avec le stock évalué par le CIEM**, et d'intégrer au cadre d'évaluation les évolutions de répartition et de productivité liées à l'écosystème et au climat.



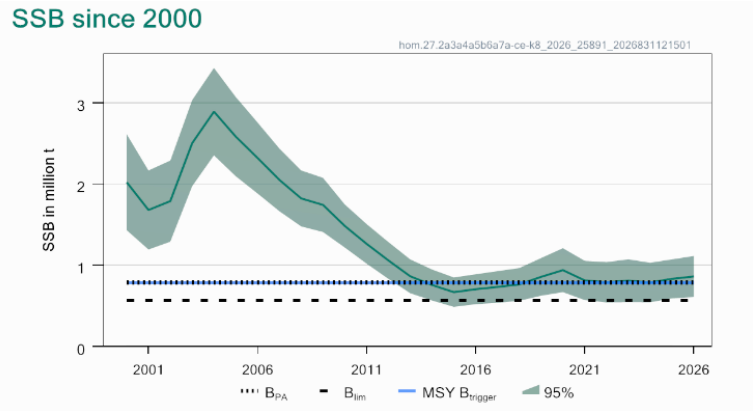
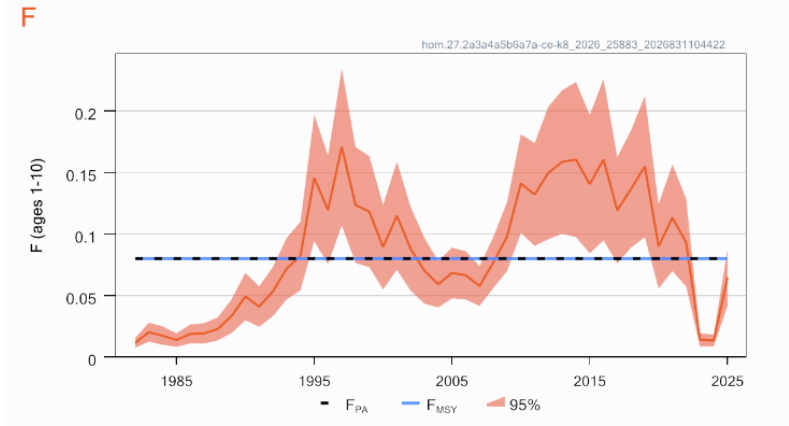
Chinchard Ouest



Avis CIEM

Chinchard Ouest – avis CIEM

- Avis CIEM 2026 = 74 214 t
- Captures totales 2026 = 64 115 t
- SSB (2027) = 891 110 t
- F est inférieure à FMSY
- La SSB est supérieure à MSY Btrigger, BPA et Blim



Objectifs de gestion	Captures 2027 (t)	BSR 2028 (t)	% évol. BSR	% évol. avis
MSY: F =FMSY	79 223	916 980	+2,9	+6,7



Chinchard Ouest

Recommandations 2026 (I/II)

- Le PelAC recommande de suivre l'avis du CIEM et de fixer le **TAC à 79 223 tonnes en 2027**, selon l'approche MSY.
- Le PelAC salue les signaux biologiques qui sous-tendent cet avis, supérieur de 6,7 % à celui de 2026 : l'abondance s'est améliorée, le poids individuel et la croissance sont bons pour toutes les classes d'âge, et le recrutement est désormais supérieur à la moyenne de long terme.
- Le PelAC a été informé **de problèmes d'étalonnage des transducteurs** ayant affecté le navire de recherche lors de la campagne 2026, et demande au CIEM de clarifier leur effet sur l'indice de campagne et sur l'avis qui en résulte. **L'absence de point de données de campagne 2026 aura un impact sur l'évaluation 2027, qu'il convient d'anticiper.** Plus fondamentalement, **l'absence de campagne dédiée reste la principale faiblesse de cette évaluation**, les campagnes multi-espèces utilisées étant sous-optimales en raison des difficultés d'identification des espèces et de l'absence de mesures de fécondité dans les campagnes d'œufs. Le **développement d'une campagne acoustique ciblée**, menée à la bonne période de l'année, devrait être financé en priorité dans le cadre du plan de recherche WKBHMB.



Chinchard Ouest

Recommandations 2026 (II/II)

- Le PelAC attire également l'attention sur les éléments indiquant que le **stock s'étend dans la division CIEM 9.a**, ce dont l'évaluation ne tient pas compte. Compte tenu également des travaux génétiques sur la limite avec le stock sud et du **mélange connu avec le stock de mer du Nord dans les divisions 7.d et 7.e**, cette question ne peut être réglée stock par stock : le PelAC recommande que la délimitation des stocks ouest et sud soit traitée lors du prochain benchmark par un examen conjoint des deux stocks, et que le programme d'identification génétique des stocks soit poursuivi et élargi.



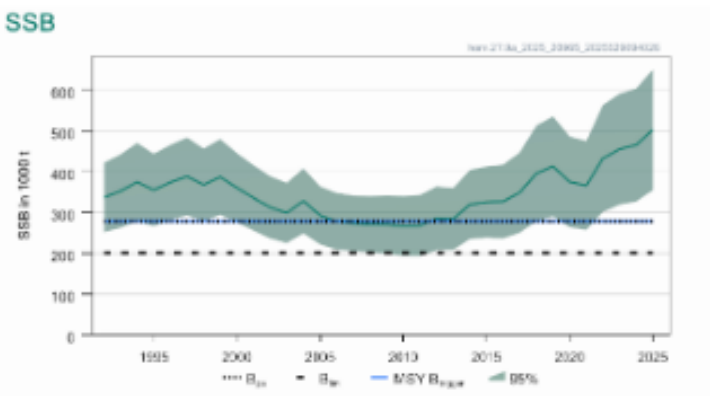
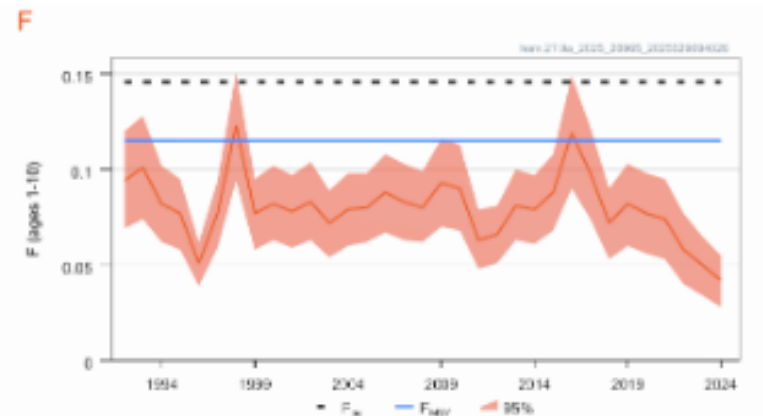
Chinchard Sud



Avis CIEM

Chinchard Sud – avis CIEM

- Avis CIEM 2026 = 56 520 t
- Captures supposées 2026 = 19 627 t
- SSB (2027) = 540 228 t
- F est inférieure à FMSY
- SSB est supérieure à MSY Btrigger, BPA et Blim



Objectifs de gestion	Captures 2027 (t)	BSR 2028 (t)	% évol. BSR	% évol. avis
MSY : Fmsy	59 950	524 747	-2,9	+6,1



Chinchard Sud

Recommandations 2026 (I/III)

- Le PelAC recommande de suivre l'avis du CIEM et de fixer le **TAC à 59 950 tonnes** en 2027, selon l'approche MSY.
- Le PelAC note que le CIEM estime les captures de *T. trachurus* à 19 749 tonnes en 2025, pour un avis de 59 266 tonnes. Il recommande que la Commission établisse, avec les États membres concernés et le CSTEP, si cela reflète les conditions de marché, la capacité de la flotte, la structure du TAC commun ou des insuffisances dans la déclaration des captures, avant de tirer des données de captures toute conclusion sur la capacité productive de cette pêcherie. S'agissant du TAC commun, le CIEM estime que les autres espèces de *Trachurus* représentaient **5 % des captures en 2025** (1 047 tonnes), contre **14 % l'année précédente** : une variation de près du triple en une seule année démontre à elle seule qu'un tel TAC ne peut constituer une base de gestion solide.



Chinchard Sud

Recommandations 2026 (II/III)

- Le PelAC attire particulièrement l'attention sur l'indication du CIEM selon laquelle le plan de gestion proposé pour ce stock, précédemment jugé conforme à l'approche de précaution, doit être réévalué à la suite du benchmark de 2024, et qu'aucun scénario de captures n'est donc présenté sur cette base. L'appel répété du PelAC à un **plan de gestion pluriannuel actualisé** revient ainsi à mettre en œuvre une conclusion explicite de l'avis. Il recommande que la Commission engage cette révision sans délai et demande au CIEM de soumettre le plan révisé à une **évaluation des stratégies de gestion (MSE)** testant les effets du changement climatique, le rôle écologique de l'espèce et les implications de la structure du TAC commun, et fournissant des fourchettes de FMSY n'entraînant pas plus de 5 % de réduction du rendement à long terme. En ce sens, le PelAC salue le courrier du groupe régional des États membres des eaux occidentales australes adressé au CIEM, demandant que le **chinchard du stock sud soit inclus dans la demande de TAC pluriannuels de la Commission.**



Chinchard Sud

Recommandations 2026 (III/III)

- Enfin, la campagne triennale DEPM prévue en 2025 a été reportée à 2026, laissant 2022 comme estimation la plus récente pour cet indice. La campagne IBTS 2025 a été réalisée à partir d'un navire différent, ce qui, avec les problèmes d'étalonnage ayant affecté la campagne du stock ouest sur la même période, soulève une question plus large de continuité des plateformes de campagne, à traiter par la planification, la documentation et l'intercalibration. Les captures espagnoles dans le golfe de Cadix restent par ailleurs exclues de l'évaluation faute de données d'âge, et un échantillonnage des âges devrait y être organisé.



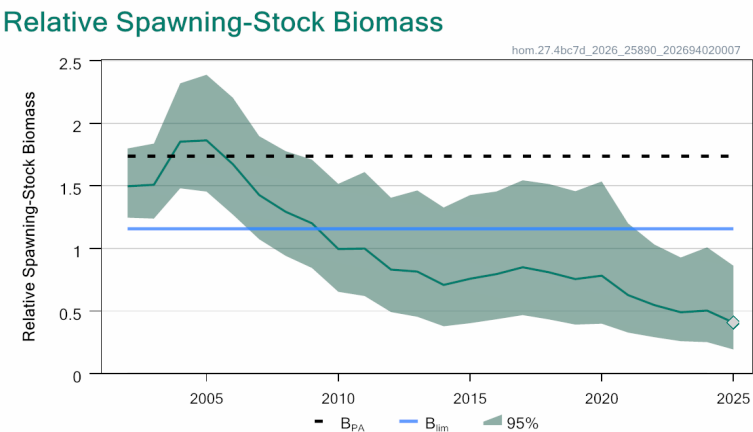
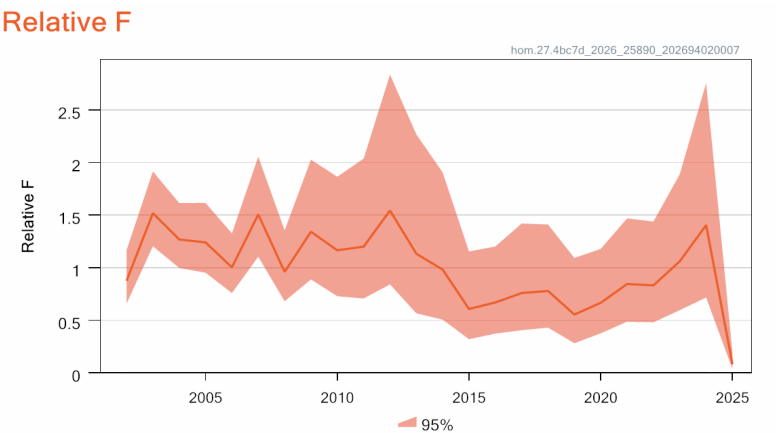
Chinchard mer du Nord



Avis CIEM

Chinchard mer du Nord – avis CIEM

- Avis CIEM 2026 = 0 t
- Quota de prises accessoires = 970 t
- Captures supposées 2026 = 970 t au total
- SSB (2027) = 74 221 t
- Aucun point de référence de pression de pêche n'a été défini pour ce stock.
- La BSR est inférieure à BPA et Blim



Objectifs de gestion	Captures 2027 (t)	BSR 2028 (t)	% évol. BSR	% évol. avis
MSY : F = 0	0	76 718	+2	0



Chinchard mer du Nord

Recommandations 2026 (I/III)

- Le Conseil consultatif pour les stocks pélagiques (PelAC) note que, pour la troisième année consécutive, le CIEM a recommandé des captures nulles pour le stock de chinchard de la mer du Nord. Le PelAC recommande que la Commission européenne inclue ce stock dans sa demande permanente adressée au CIEM sur les avis de captures nulles, avec l'objectif explicite de permettre la **poursuite de la collecte de données à des fins exclusives de suivi scientifique**. Cela permettrait de maintenir une évaluation de catégorie 1 pour ce stock. Le PelAC souligne que, dans d'autres cas d'avis de captures nulles, le CIEM a proposé une option de TAC de suivi scientifique destinée uniquement à soutenir la recherche et la continuité de l'évaluation du stock.



Chinchard mer du Nord

Recommandations 2026 (II/III)

- Dans ses **recommandations pour 2026**, le PelAC avait averti que l'absence d'un processus adéquat de collecte de données risquait d'entraîner la perte de l'évaluation de catégorie 1. Ce risque s'est désormais concrétisé : après le passage à un quota limité aux prises accessoires, l'échantillonnage biologique s'est effondré à environ 4,3 % des captures échantillonnées et l'évaluation pourrait être déclassée. Le PelAC recommande que la Commission inclue ce stock dans sa demande permanente au CIEM sur les stocks à captures nulles, avec une option explicite de TAC de suivi scientifique.
- Le **problème des données ne peut être résolu par le seul quota de prises accessoires** : les campagnes qui alimentent l'évaluation sont des campagnes au chalut de fond à faible capturabilité pour le chinchard, et l'échantillonnage issu de prises accessoires largement démersales présente le même biais. Le PelAC recommande donc la mise en place d'une campagne acoustique en Manche, adossée si possible à la campagne larvaire hareng de décembre qui y est déjà réalisée, ainsi que la poursuite des travaux d'identification génétique des stocks sur le **mélange dans les divisions 7.d et 7.e**.



Chinchard mer du Nord

Recommandations 2026 (III/III)

- Lorsqu'un TAC de prises accessoires est fixé, la Commission et le Conseil doivent assurer la **coordination et l'harmonisation de sa mise en œuvre** : une application inégale par les États membres a déjà porté atteinte à l'égalité des conditions de concurrence, et la question n'est toujours pas résolue. Le PelAC note en outre que des navires de certains États membres ont été mis à quai faute de quota et qu'une interdiction prolongée affecterait la viabilité des pêcheries pratiquées sur les mêmes zones ; il recommande que les conséquences socio-économiques soient évaluées en même temps que les conséquences biologiques.



Merci !

Pelagic Advisory Council
Louis Braillelaan 80
2719 EK Zoetermeer
The Netherlands

Phone: +31 (0)63 375 6324

Website: www.pelagic-ac.org

